

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements a été publié au JORF n° 0306 du 31 décembre 2025.

L'ordonnance du 12 juin 2025 relative à la généralisation du CFU emporte un certain nombre d'implications concrètes pour les collectivités.

- La disparition au sein du CGCT des notions de compte administratif et de compte de gestion pour l'ensemble des entités publiques locales sous instruction M57,
- La disparition de la notion de compte financier pour les établissements publics locaux sous instruction M4 (EPIC) qui devront produire un CFU conforme à la maquette du CFU M4 fixée par arrêté, sur leurs comptes de l'exercice budgétaire 2026 en lieu et place d'un compte financier.
- Le régime budgétaire et comptable des métropoles (M57) devient le régime de droit commun, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026, pour l'ensemble des entités publiques locales soumises à l'obligation de produire un CFU, soit l'ensemble des collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées.
- La transmission par voie numérique des documents budgétaires au représentant de l'État est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFiP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Le compte financier unique 2025 est soumis au vote le 27/04/2026. Dès lors qu'une collectivité dispose d'un site internet, les documents budgétaires doivent être mis en ligne et accessibles gratuitement dans un délai d'un mois après leur adoption conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016 ou sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

BUDGET PRINCIPAL 2025

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et porter les projets.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTION ET D'INVESTISSEMENT

	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	304 886,01 €	225 860,47 €	231 613,18€	153 894,06 €	103 898,05 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice+ résultat reporté n-1)	656 428,07 €	479 042,64 €	447 096,18 €	356 918,52 €	290 633, 01 €
Résultat section investissement de l'exercice	-12 327,38 €	46 054, 89 €	- 106 393,19 €	15 648,11 €	- 37 758,73 €
Résultat cumulé investissement (exercice+ résultat reporté n-1)	- 139 827,96 €	-127 500,58 €	-173 375,71 €	141 435,52 €	-113 439, 82 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR	-146 360,03 €	-127 500,58 €	-203 654,71 €	-141 435,52 €	-106 255, 24 €
Résultat définitif ensemble du budget	510 068,04 €	351 542,06 €	243 441,47€	215 483,00 €	184 377,77 €

Les RAR (restes à réaliser) constituent les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, au 31 décembre.

Les Restes à réaliser sont :

En dépenses fonctionnement :

Chapitre 011 : 6 042,00 € (nettoyage et réfection de l'église)

En dépenses d'investissement :

Chapitre 21 et 23 pour 25 458,00 € (ossuaire et réfection de l'église)

En recettes d'investissement

Chapitre 13 : 24 968,73 € (Subvention voirie)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

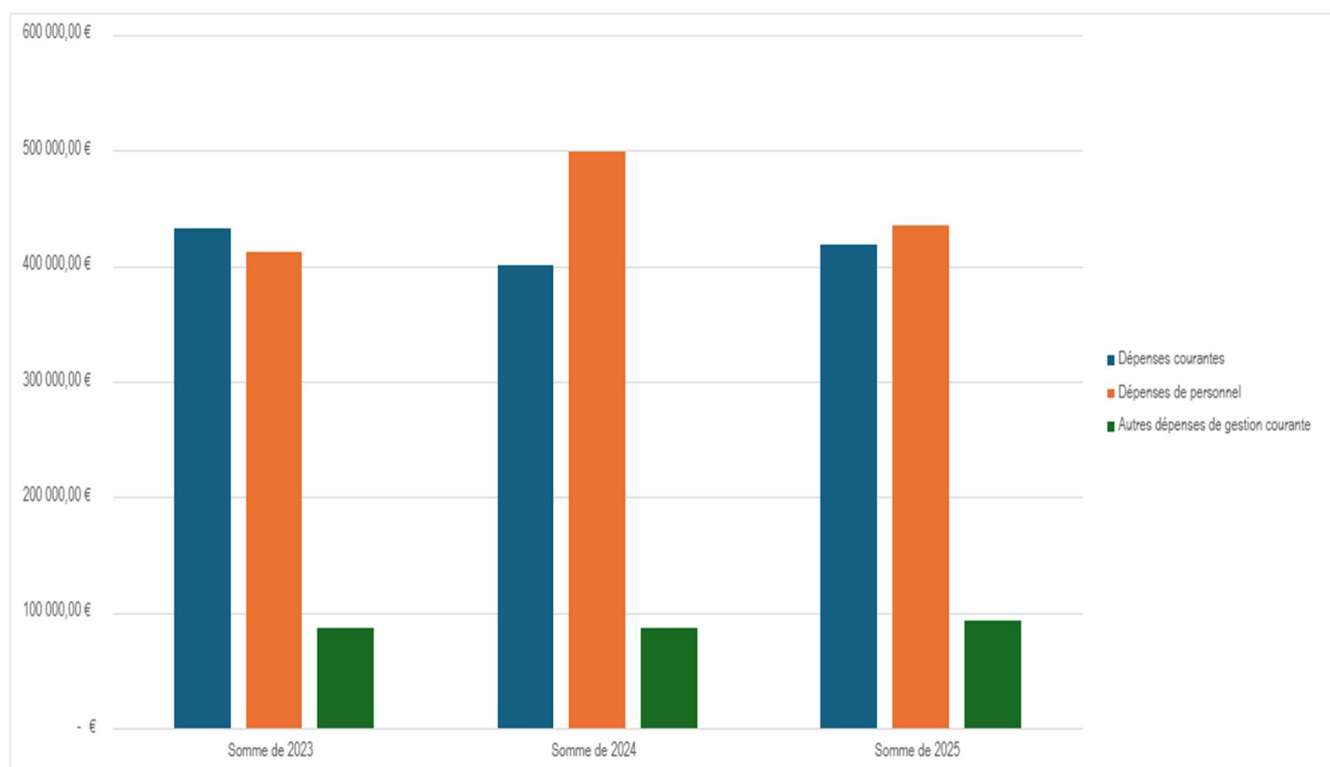
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, gîtes, camping...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions. Les dépenses de fonctionnement permettent à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES DEPENSES ET RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes (Ch. 011)	418 669,33€	Excédent brut reporté	0 €
Dépenses de personnel (Ch. 012)	434 634,66 €	Recettes des services (Ch. 70)	114 110,98 €
Autres dépenses de gestion courante (Ch. 65)	93 446,33 €	Impôts et taxes (Ch. 73)	50 938,51 €
Dépenses financières (Ch. 66)	2 004,76 €	Dotations et participations (Ch. 74)	409 044,84 €
Dépenses exceptionnelles (Ch. 67)	0 €	Autres recettes de gestion courante (Ch. 75)	140 765,28 €
Autres dépenses (Ch. 014)	6 574,00 €	Fiscalité locale (Ch. 731)	540 469,00 €
Dépenses imprévues		Atténuation de charges (Ch. 13)	5 964,48 €
Total dépenses réelles	955 329,08 €	Autres recettes	0 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>1 144,00 €</i>	Total recettes réelles	1261 293,09 €
Total général	956 473, 08 €	Total général	1 261 293,09 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation énergétiques des bâtiments communaux et patrimoniaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



CHAPITRE 011

Charges à caractère général :

Ce chapitre a globalement augmenté de 18 227,62 € par rapport à 2024.

➤ Les principaux dépassements par rapport à 2024 :

- **Articles 60612 et 60621** « Energie-électricité/combustibles » : + 6 598,21 € : *cette augmentation s'explique en partie par la facture de livraison de gaz du camping d'un montant 4 303,00 € (le dernier remplissage ayant eu lieu en 2023).*
- **Article 60623** « Alimentation » +1 617,32 € (*dont 1 100,00 € représentent les frais de cantine*)
- **Article 6065** « Livres bibliothèque ». Attribution d'une subvention à hauteur d'1 € par an par habitant.
- **Article 6068** « Achat fleurs et fleurissement communal » + 1 162,73 €
- **Article 612** « Redevances crédit-bail » : + 3 275,00 € *correspondant à la location du photocopieur de l'école.*
- **Article 614** « Charges locatives et de copropriété » + 6 688,81 € : *cet article augmente de 100% car ces charges sont versées tous les 2 ans.*
- **Article 61521** « Entretien terrains » + 3 305,00 € *correspondant au curage sous le plongeoir de l'étang, à une tonte du stade et à de l'entretien effectué par l'ESAT.*
- **Article 615231** « Entretien, réparations voiries » + 6 727,34 € *correspondant à l'ajout de programme de voirie en 2025 pour le V16.*

- **Article 615232** « Entretien et réparations réseaux » + 3 799,30 € correspondant à la réparation du sinistre du disjoncteur du camping par le syndicat de la Diège et à des travaux d'hydrocurage (gîtes, pharmacie, rue des Ecoles).
- **Article 622** « Rémunérations intermédiaires, honoraires » + 4 000,00 € correspondant aux frais d'avocat et à la stérilisation des chats, et 3 000,00 € correspondant à l'instruction des dossiers d'urbanisme par HCC.
- **Article 623** « Publicité, publication et relations publiques » + 5 827,62 € : cette augmentation est notamment due aux différentes manifestations organisées par la Commune (Tour du limousin, inauguration espace multisports, fête de la Saint Roch et 14 Juillet).
- **Article 624** « Transports biens, transports collectifs » + 2 000,00 € : cette augmentation est liée au voyage en classe de mer des élèves de l'école.
- **Article 627** « Services bancaires et assimilés » + 2 442,66 € correspondant au changement d'écriture de la régie « gîte/camping ».
- **Article 6281** « Concours divers (cotisations) » + 1 416,48 € correspondant à la cotisation forfaitaire de la médecine préventive

L'augmentation de ce chapitre peut être pondérée car deux charges importantes sont facturées tous les deux ans (article 60612 : 4 403,00 € pour la livraison de gaz au camping et article 614 : 6 688,81 € pour les charges locatives, soit 11 091,81 €).

➤ Les principales diminutions par rapport à 2024 :

- **Article 60628** « Autres fournitures non stockées » - 481,78 € l'achat de gazon ayant été réalisé en 2024.
- **Article 60633** « Fournitures de voirie » - 1 091,81 € en raison d'une diminution d'achat de sable et d'enrobé.
- **Article 6064** « Fournitures administratives » : - 1 606,11 €.
- **Article 615221** « Entretien, réparations des bâtiments publics » : - 4 838,61 €
- **Article 617** « Études et recherches » : - 6 741,00 € : l'ensemble des DPE (logements, bâtiments communaux et École pour notamment la qualité de l'air) ayant été effectué en 2024.
- **Article 626** « Frais postaux et frais télécommunication » Baisse de 2 500,00 € liée à l'optimisation des abonnements téléphoniques.
- **Article 6288** « Autres services extérieurs » : - 7 536,32 € car il n'y a pas eu de surveillance de la baignade (économie de 4 824,00 €) ni de poste d'animation d'été. Cette économie budgétaire a été réaffectée au chapitre 012 article 6413 « personnel non titulaire ».

CHAPITRE 012

Charges de personnel

On peut noter une économie de 63 970,12 € par rapport à 2024. *Cette diminution exceptionnelle est principalement due au non-paiement en 2023 de charges sociales de personnel régularisées en 2024.*

L'ensemble des personnels est affecté sur cet article et en fin d'année une répartition s'opère sur les budgets annexes (eau/assainissement et station-service) avec une réaffectation des dépenses.

- **Article 6218** « Autre personnel extérieur » : + 3 753,75 € correspondant aux interventions spécialisées extérieures (diététicienne, adressage, Syndicat de la Diège)

- **Article 6411** « Rémunération du personnel titulaire » : - 40 441,79 € ; *cet article comprend le traitement des personnes titulaires ainsi qu'une partie du paiement des charges et cotisations sociales.*

- **Article 6450** « Charges de sécurité sociale et de prévoyance » - 29 718,97 € ; *cet article comprend le reste de paiements de cotisations salariales et patronales de l'ensemble du personnel.*

Les autres dépenses sont similaires à 2024.

En 2023, les dépenses du personnel représentent 43,28 % des dépenses de fonctionnement de la commune

En 2024, les dépenses du personnel représentent 49,95 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

En 2025, les dépenses du personnel représentent 45,4 % des dépenses de fonctionnement de la commune, sans la prise en compte des affectations du personnel.

En affectant les dépenses réelles sur les différents budgets, notamment « eau /assainissement » et « station-service », les dépenses du personnel représentent **39,16 %** des dépenses de fonctionnement du budget principal.

CHAPITRE 014

Atténuations de produits

On peut noter une dépense supplémentaire de 1 963,00 € par rapport à 2024, en raison de l'augmentation de la contribution au FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) liée à l'estimation de la richesse de la commune. Cette contribution n'est pas en rapport avec la diminution du versement pour les pylônes électriques.

La notification des montants définitifs intervient chaque année après le vote du budget.

CHAPITRE 65

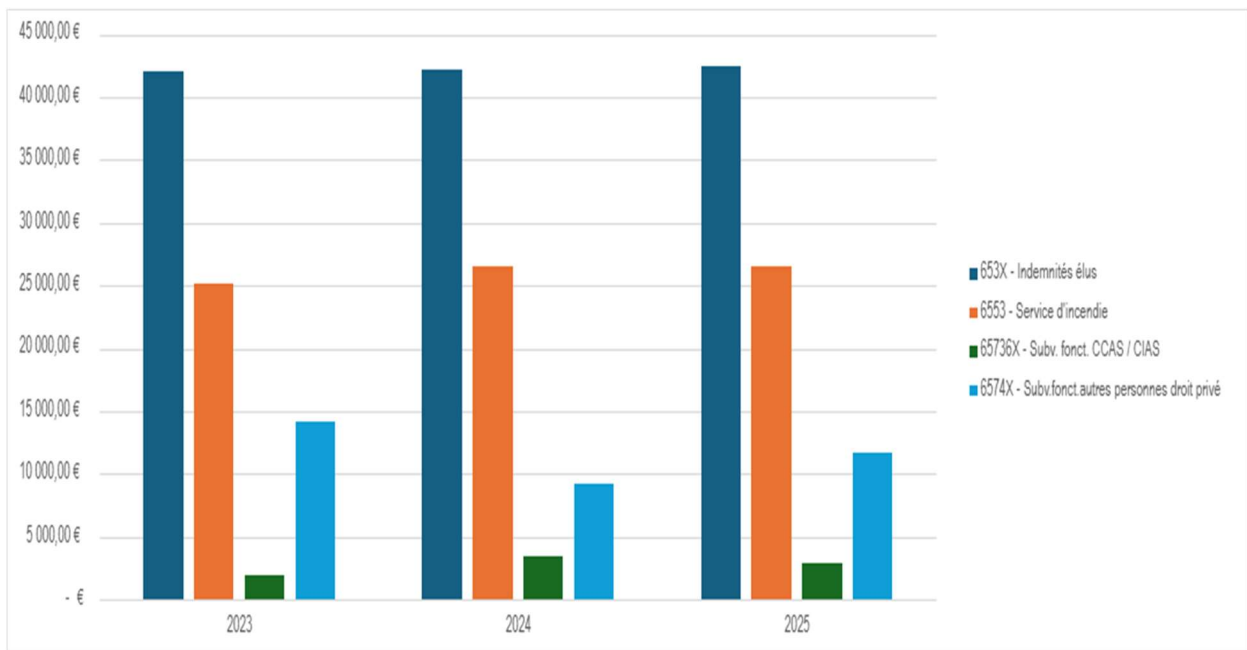
Charges de gestion courante

Ce chapitre enregistre une augmentation de 6 366,98 € par rapport à 2024. Les principales variations concernent les articles :

- **65568** « Autres contributions » + 2 751,92 € *concernant les adhésions PNR, Corrèze ingénierie, 30 Millions d'amis, Tour du Limousin...*

- **65748** « Subv.fonct.autres personnes droit privé » + 2 530,00 € par rapport à 2024 en raison de l'augmentation des subventions versées aux associations (Drone association, Les chef en 4L)

- **65818** « Autres » + 1418,64 € *pour la mise en place et l'abonnement au Pack Office 365.*



CHAPITRE 66

Charges financières

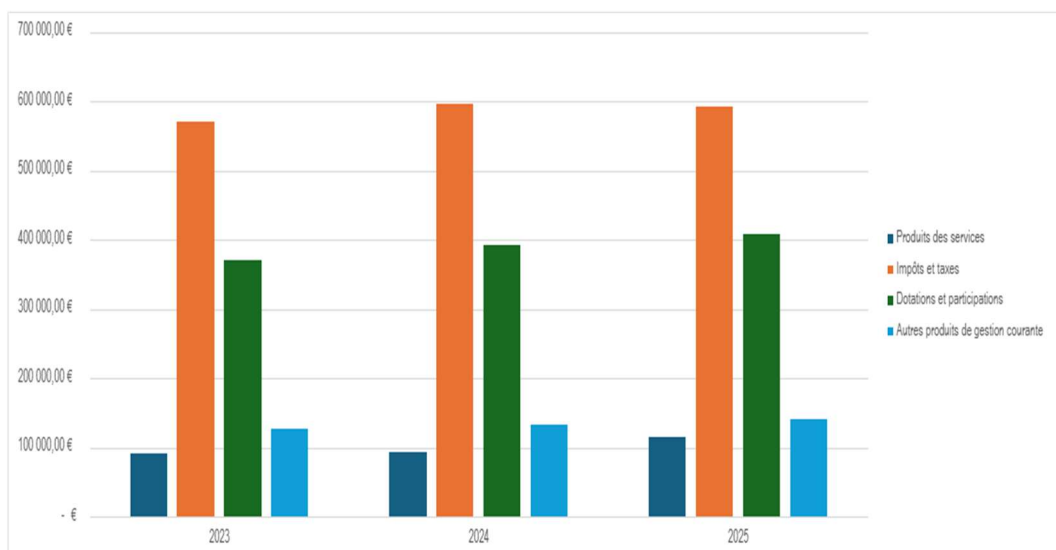
Diminution de 1 333,99 € par rapport à 2024 :

- **Article 66111** « Intérêts réglés à l'échéance » : *cet article concerne les intérêts des deux emprunts de la Commune.*

Le budget principal comptabilise DEU prêts propres à la commune réalisés : un en 2020 pour le cheminement Arbre de May et de la voirie (échéance le 25/12/2029) ; l'autre en 2021 pour la pharmacie et de la voirie (échéance le 25/11/2033). La diminution des charges s'explique par un autre emprunt qui s'est terminé en 2024.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement ont augmentées de 37 328, 70 € par rapport au réalisé 2024.



CHAPITRE 70

Produits des services

Ce chapitre enregistre une augmentation de 20 211, 88 € par rapport à 2024.

- **Article 70841** « Mise à disposition du personnel à la collectivité de rattachement. » + 10 000 € (Station- Service).
- **Article 7067** « redevances services périscolaires et enseignement » + 2 254,39 € (*cantine*).
- **Article 70876** « Remb.frais par le GFP de rattachement » + 6 144,00 € *correspondant à la mise en place de l'indemnité d'occupation du Centre de loisirs pour l'année 2025.*
- **Article 70688** « Autres prestations de services » *Il s'agit de la dernière année de versement du loyer par la poste pour l'occupation du bâtiment. En 2026 les recettes seront amputées de – 2024,00 €.*
- **Article 7032.** « Stationnement et location voie publique» *Augmentation de nos revenus propres sur le camping depuis 2020.*

RECETTE CAMPING 2020 Hors TS	RECETTE CAMPING 2021 Hors TS	RECETTE CAMPING 2022 Hors TS	RECETTE CAMPING 2023 Hors TS	RECETTE CAMPING 2024 Hors TS	RECETTE CAMPING 2025 Hors TS
3 401,57 €	2 584,80 €	2 779,95 €	5 495,70 €	6 819,70 €	8 389,80 €

TS : taxe de séjour

CHAPITRE 73

Impôts et taxes

Les variations sur ces chapitres par rapport à 2024 : - 7 858,60 €

- **Article 732221** « Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales » : -2 801,00 €
- **Article 738** « Autres impôts et taxes » – 5 057,60 € *concerne la TADEM (taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux) expliqué par moins de ventes. C'est un revenu variable pour la commune. La TADEM est fixé par la loi et est intégrée dans les frais de notaire pour les acquéreurs.*

CHAPITRE 731

Fiscalité locale

Pas de variation significative en 2025 par rapport à 2024 :

- **Article 73111** « Taxes foncières et d'habitation » -10 018,00 €.
- **Article 7343** « Taxe sur les pylônes électriques » + 14 314,00 € *par rapport à l'imposition forfaitaire déterminée à l'échelle nationale.*

2022	2023	2024	2025
237 436,00 €	249 080,00 €	273 466,00 €	287 780,00 €

En 2026, il est à noter que l'effacement d'une des lignes électriques va engendrer la baisse de la recette sur les pylônes (-70 000,00 € environ).

CHAPITRE 74

Dotations et participations

Les variations par rapport à 2024 sont de : + 15 813,64 €

- **Article 74741** « Participation des communes membres du GFP (Groupement Forestier de Production intercommunal) » +11 619,24 €
- **Article 74834** « État - Compensation exonération taxe d'habitation » + 5 812,00 €
- **Article 741** « DGF global : dotations forfaitaires, de solidarité rurale et nationale de péréquation (Dotation Globale de Fonctionnement de l'État) » - 3 788,00 €.
- **Article 7483** « État compensatoire exonération taxe d'habitation et la biodiversité et aménités rurales ¹ » 8 442€

¹ Elle est destinée aux communes rurales dont une partie significative de son territoire comprend une aire protégée. Une **aire protégée** est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

Les aménités rurales peuvent être définies comme « les attributs physiques, géophysiques et biologiques caractéristiques des communes rurales qui rendent des services écosystémiques générant des valeurs économiques et environnementales. Le maintien et le développement de ces aménités sont des services environnementaux rendus par les territoires ruraux au bénéfice des collectivités locales et nationale. »

CHAPITRE 75

Autres recettes de gestion courante

+ 7 956,37 € par rapport à 2024

- **Article 75888** « Autres produits divers de gestion courante » + 5429 € correspondant à des régularisations de charges (Energie) et à la participation à la reprise du contrat photocopieur (LD bureautique) et des indemnisations d'assurances.
- **Article 752** « Revenus des immeubles » Augmentation nette de nos revenus propres depuis 2020

RECETTE GITES 2020 Hors TS périodes confinement	RECETTE GITES 2021 Hors TS 1 période confinement	RECETTE GITES 2022 Hors TS	RECETTE GITES 2023 Hors TS	RECETTE GITES 2024 Hors TS	RECETTE GITES 2025 Hors TS
26 505,76 €	39 465,49 €	26 975,60 €	49 113,40 €	46 022,92 €	50 117,19 €

TS : Taxe de séjour

Attention, nous remarquons une baisse de nos recettes nationales (impôts et dotations) d'environ 25 000 €. Cette dernière est encore compensée cette année par la taxe sur les pylônes électriques + 15 000 € et par la compensation d'exonération des taxes. La recette FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) est faible en 2025 compte tenu de l'absence de dépenses d'investissement. C'est en effet, une dotation de l'état à la commune pour compenser une partie de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) que la commune paie sur les dépenses d'investissement.

CHAPITRE 013

Atténuation de charges

Principale variation par rapport à 2024 : - 2 271 ,58 €

Ce chapitre constate le remboursement des congés maladie ordinaire du personnel ; ce montant est donc variable suivant les absences du personnel.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

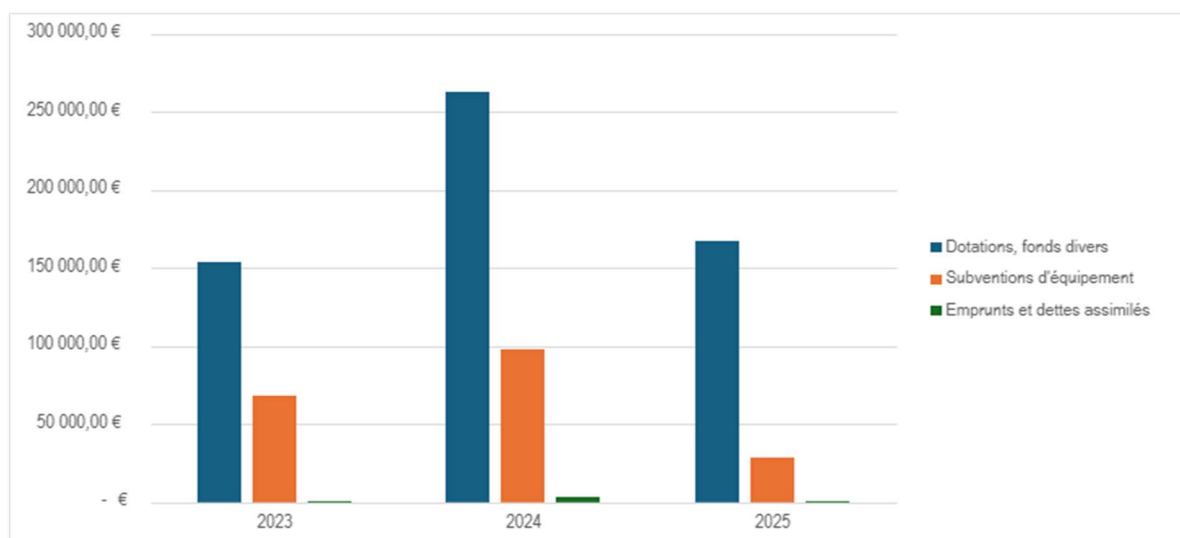
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien les impôts et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'espace multisports, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

LES DEPENSES ET RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Emprunts et dettes assimilées (Ch16)	53 949,35 €	Dotations -Fonds divers et réserves (Ch10)	167 490,54 €
Immobilisation incorporelles (Ch.20)	0 €	Subventions d'investissement (Ch13)	28 637,33 €
Immobilisations corporelles (Ch. 21)	149 801,41 €	Emprunts et dettes assimilés (Ch16)	648,64 €
Immobilisations en cours (Ch. 23)	6 497,13 €	Immobilisations corporelles	0 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)041</i>	<i>0 €</i>	<i>Opération d'ordre (Ch. 041)</i>	<i>0 €</i>
		<i>Opération d'ordre (Ch. 040)</i>	<i>1144 €</i>
Total dépenses réelles	210 247,89 €	Total recettes réelles	197 920,51 €
<i>Solde d'investissement reporté</i>	<i>127 500,58 €</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>269 000 €</i>
Total général	337 748, 47€	Total général	466 920,51 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



CHAPITRE 10

Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre enregistre une diminution de recettes de 94 887,96 € par rapport à 2024.

Le montant de la FCTVA perçu en 2024 et 2025 est similaire. Il n'a pas été perçu de don cette année (20 000 € en 2024).

- Chapitre 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » - 76 154,13 €
(Affectation de résultat 127 500,58 € en 2025 contre 203 654,71 € en 2024)

CHAPITRE 13

Subventions d'équipement

Ce chapitre enregistre une diminution de recettes de 69 551,46 € par rapport à 2024.

*Il regroupe les différentes subventions d'équipement versés (État, Département...)
Elles sont très variables selon les investissements.*

En 2024, le reste des subventions concernant l'Espace multisport ont été versées.

En 2025 d'autres travaux (Diagnostic de Performance Énergétique et aménagement du parc de la sauterelle) ont fait l'objet d'une demande et d'un versement de subvention dans le cadre du Contrat de Solidarité communale 2023-2025 avec le département de la Corrèze.

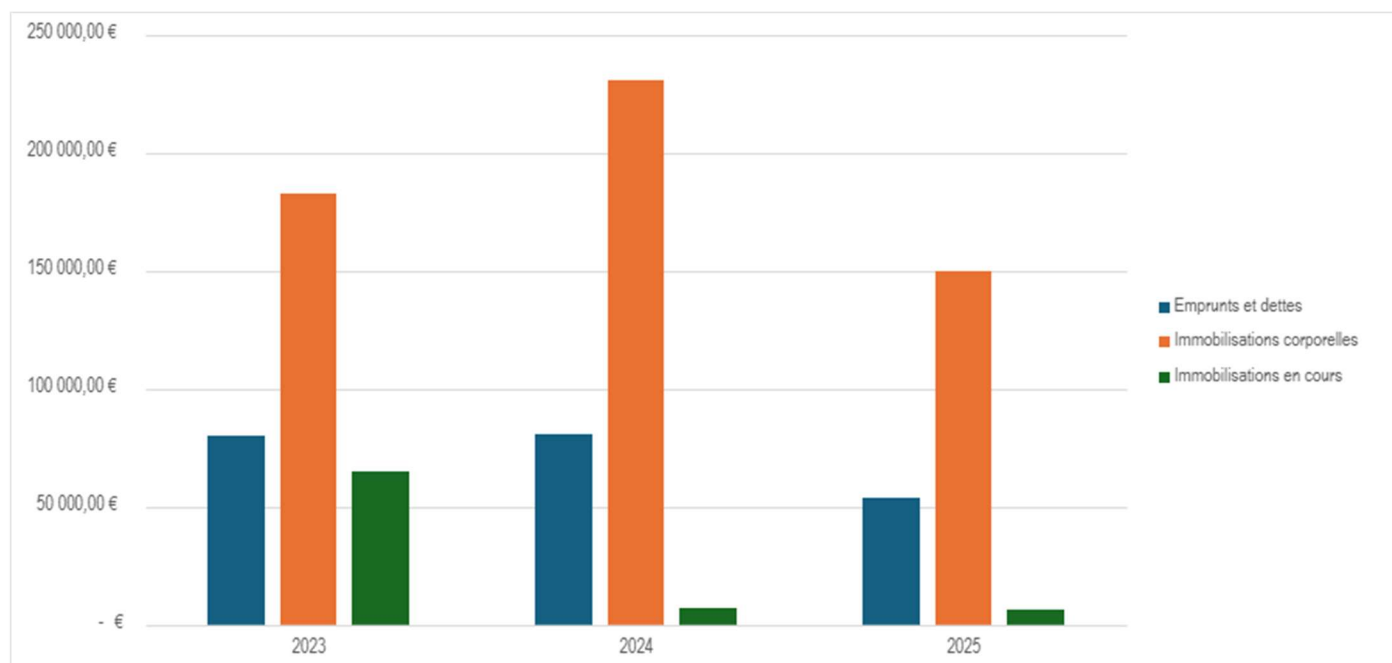
CHAPITRE 16

Emprunts et dettes assimilés

Ce chapitre enregistre une diminution de recettes de 2 501,36 € par rapport à 2024.

- **Article** 165 « Dépôts et cautionnement reçus » : *cela concerne les cautions reçues des locataires des logements communaux.*

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



CHAPITRE 16

Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre diminue de 26 666,99 €.

Un emprunt contracté par la Commune s'est terminé en 2024 ; il reste 2 emprunts à rembourser, le 1^{er} jusqu'en décembre 2029 et le 2^{ème} jusqu'en novembre 2033.

(Montant annuel : 53 333,35 €) et remboursement de deux cautions

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 346 666,72 €

CHAPITRE 21 /CHAPITRE 23

Immobilisations corporelles et immobilisations en cours

Ce chapitre diminue de 81 739,70 €.

- **Articles 212+2131** - 19 285,50 € (en 2024, la clôture de l'école a été posée)

Il n'y pas eu de travaux d'investissement cette année.

- **Article 2135** Rénovation du Parquet (15 346,80 €)

- **Article 2151.** + 55 809,36 € travaux voirie 2025 (2024 : 55 000 €, 2025 : 111 193,68 €)

- **Article 2183** - 11 869,44 € par rapport à 2024, année où le parc informatique de la mairie a été changé.

Cette année achat du serveur (mairie) et achat d'un ordinateur (école).

Fin de la modernisation sur trois ans et des changements de matériels de la mairie en informatique, téléphonie, réseaux.

COMPTE ADMINISTRATIF **DU BUDGET ANNEXE TERRAINS A BATIR 2025**

Ce budget annexe répond à une obligation fiscale : depuis la réforme de la tva immobilière, l'administration fiscale considère que les ventes de terrains à bâtir constituent des activités économiques, et qu'elles sont soumises par conséquent à la TVA (qui permet à la collectivité de récupérer la tva payée sur les dépenses, ces opérations étant exclues du FCTVA (hors voirie) car les terrains ne restent pas dans le patrimoine de la collectivité). Dès lors qu'il y a assujettissement à la TVA, il est nécessaire de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations. Le budget est établi hors taxes.

Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations en investissement (comptes 21 ou 23), car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains, mais de les vendre dès que possible. Dès lors, la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks.

RAS – Aucun mouvement pour cette année.
Investissement - État de la dette : NEANT

COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

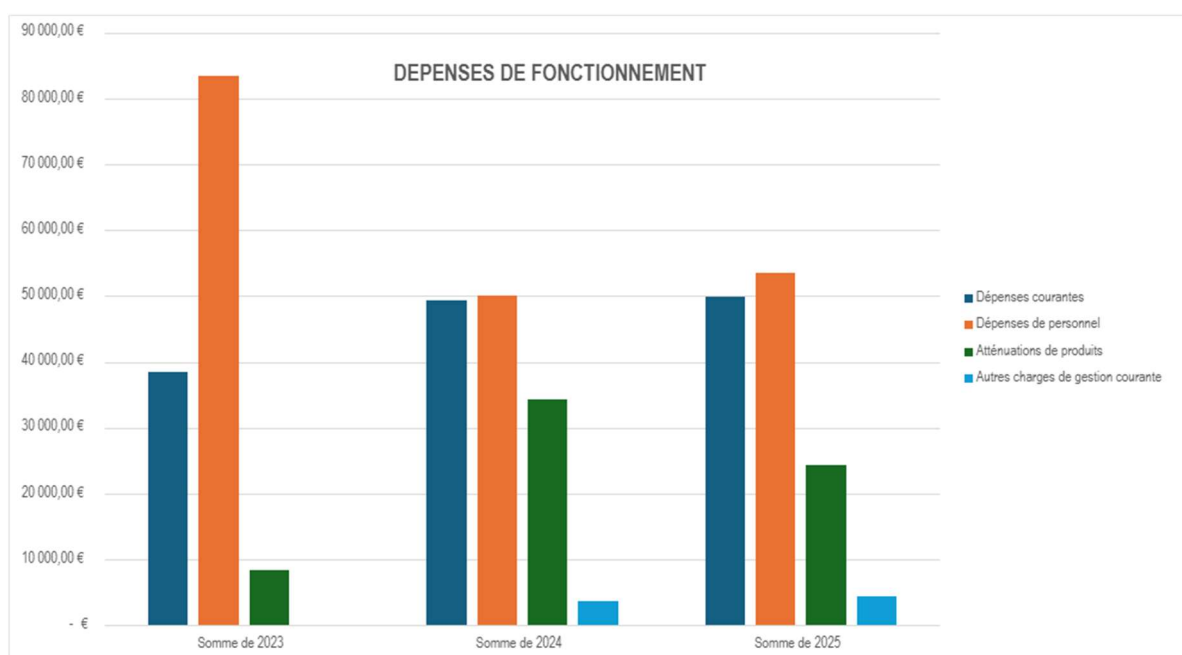
Vue d'ensemble

	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	- 25 922,52 €	- 25 201,39 €	23 224,79 €	153 894,06 €	103 898,05 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice+ résultat reporté n-1)	324 515,13 €	350 437,65 €	375 639,04 €	356 918,52 €	290 633, 01 €
Résultat section investissement de l'exercice	-101 696,22 €	193 498,61 €	- 247 773,64 €	15 648,11 €	- 37 758,73 €
Résultat cumulé investissement (exercice+ résultat reporté n-1)	85 150,73 €	186 846,95 €	- 6651,66 €	141 435,52 €	-113 439, 82 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR	0 €	186 846,95 €	- 6651,66 €	-141 435,52 €	-106 255, 24 €
Résultat définitif ensemble du budget	324 515, 13 €	537 284,60 €	368 987,38 €	215 483,00 €	184 7,77 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Montant		RECETTES	Montant
Charges courantes	49 901,14 €		Excédent brut reporté	€
Dépenses de personnel	53 576,50 €		Produits des services (Ch. 70)	171 932,02 €
Autres dépenses de gestion courante (Ch 65)	4 326,00€		Produits issus de la fiscalité	0 €
Charges financières (Ch. 66)	- 69,95 €		Subventions d'exploitation	174,00€
Charges exceptionnelles (Ch. 67)	0€		Autres recettes de gestion courante	0 €
Autres dépenses	€		Produits exceptionnels	21,37 €
Atténuation de produit	24 263 €		Recettes financières	
Total dépenses réelles	131 996, 69 €		Autres recettes	
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>103 889,32 €</i>		Total recettes réelles	172 127,39 €
<i>Virement section investissement</i>	<i>0 €</i>		<i>Produits (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>37 836,10 €</i>
Total général	235 886, 01 €		Total général	209 963, 49€

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



CHAPITRE 011

Charges à caractère général :

+ 592,08 € par rapport à 2024.

-**Article 6061** « Fournitures non stockables » de 2022 à 2025 les coûts d'énergie liés au fonctionnement de l'ensemble de nos sites eau /assainissement ont plus que doublés passant de 3 300,00 € à 7 500, 00 €.

- **Articles 61621/61523/61528/6155**.....Pas d'avarie majeurs sur les réseaux ni d'entretien donc pas de dépenses importantes sur ces articles liés à l'entretien et aux réparations.

-**Article 618** « divers »+ 1 681.42 € sur cet article sont affectées aux analyses d'eau (Qualyse)
De 2022 à 2025 ce poste de dépenses a quasiment triplé passant de 6 000,00 € à 16 680,00 € (2024 : 10 500,00 €).

CHAPITRE 012

Charges de personnel

+ 3441,50 € par rapport à 2024.

-**Article 6215** « Personnel affecté » Quote-part remboursée au budget principal pour les personnels communaux identique à 2024.

-**Article 6218** « Autres personnels extérieurs » correspondant au paiement des prestations AEP–Syndicat de la Diège.

CHAPITRE 014

Atténuation de produits

- 10 015 € par rapport à 2024.

Reversement à l'Agence de l'eau des redevances pollution et de modernisation des réseaux de collecte prélevées. Ces redevances sont facturées aux abonnés et reversées à l'agence de l'eau.

Pour rappel : En 2024 double paiement de la redevance, celle de 2022 et celle de 2023 (Oubli de paiement de celle de 2023)

Pour information le pourcentage de taxe demandée par l'agence de l'eau Adour Garonne était incorrect 9% versus 6,5% ; ce qui nous permet de maintenir les tarifs pour 2026.

CHAPITRE 65

Autres charges de gestion courante

+ 648,29 € par rapport à 2024.

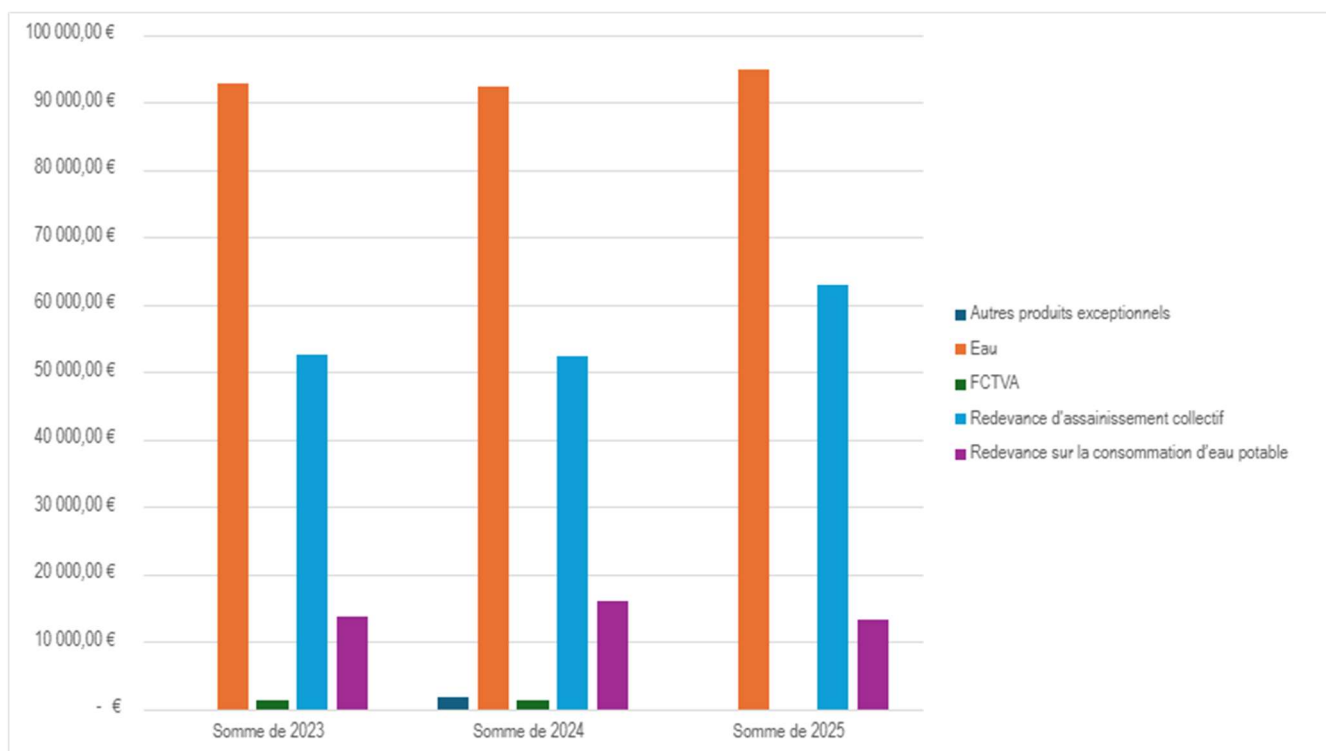
-Article 6541 « Admissions en non-valeurs » mandatées à la suite de la proposition de la trésorerie. L'admission en non-valeur correspond au seul apurement comptable, lorsque, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, le trésorier ne peut pas obtenir le recouvrement. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à meilleure fortune.

CHAPITRE 66

Charges financières

Ce chapitre reprend les articles **66111+ 66112**, les intérêts réglés à échéance et les ICNE (Intérêts courus non échus). L'unique prêt de ce budget annexe s'est terminé en 2024.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

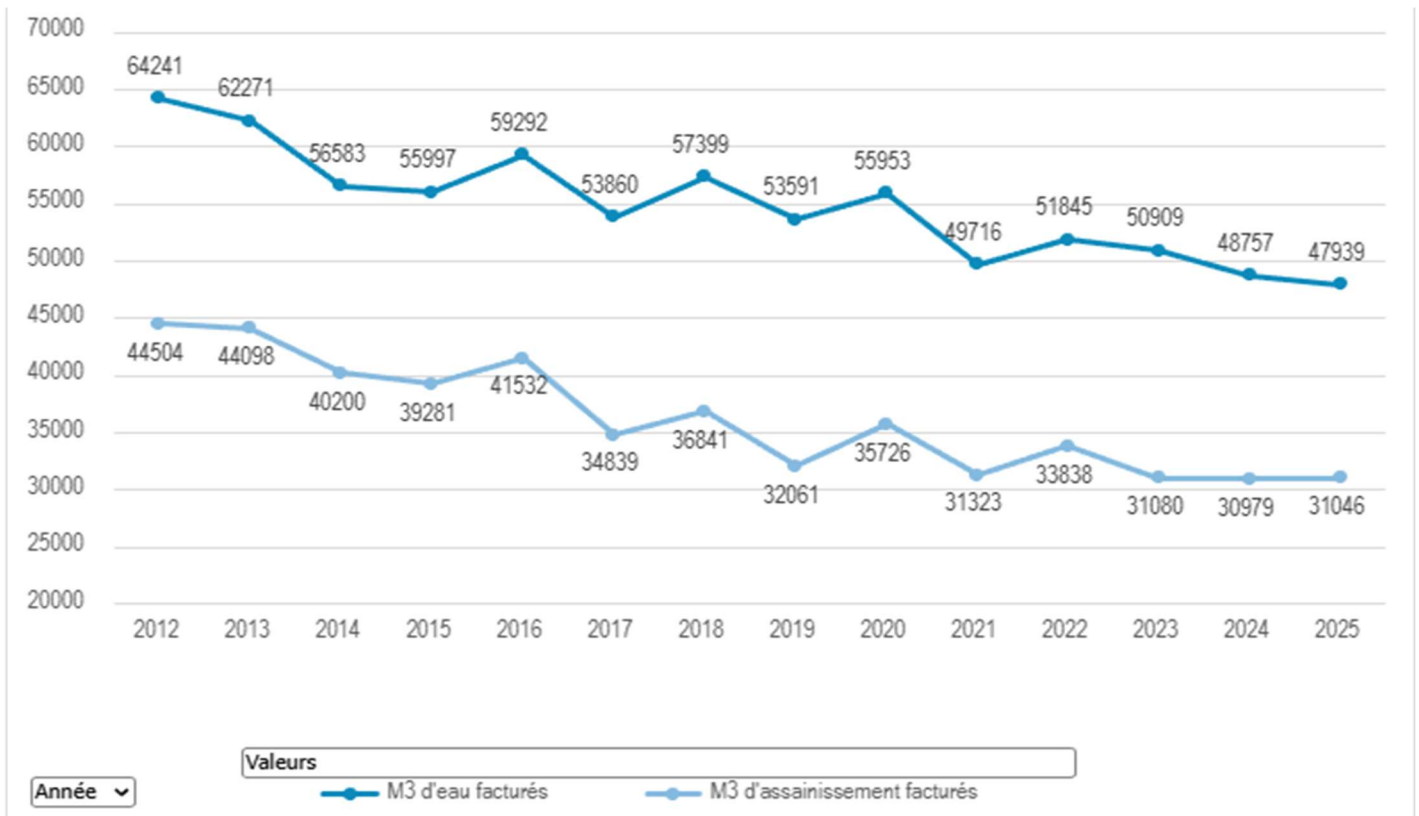


CHAPITRE 70

Produits des services, du domaine et ventes divers :

+ 11 271,39 € par rapport à 2024.

Nombre d'abonnés Eau	Nombre d'abonnés Eau non domestique	Nombre d'abonnés assainissement	Nombre d'abonnés assainissement non domestique
435	54	176	21
489		197	



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les Restes à réaliser sont :

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 article 61521 : 681,52 € (changement serrures des captages)

En dépenses d'investissement :

Chapitre 21 : 39 069,13 € (Pompe immergée, réalisation de platelage en caillebotis...)

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Immobilisations corporelles (Ch 21)	140 708,64 €	FCTVA	0 €
Immobilisations en cours	27 040, 80 €	Immobilisations corporelles	0 €
		Subventions	0€
Total dépenses	167 749,44 €	Total recettes	0 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>37836,10 €</i>	<i>Produits (écritures d'ordre entre section)</i>	<i>103 889,32 €</i>
<i>Restes à réaliser dépenses au 31/12</i>	<i>0 €</i>	<i>Restes à réaliser recettes au 31/12</i>	<i>0 €</i>
Total général	205 585, 54 €	Total général	103 889, 32 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 21 et CHAPITRE 23

- Les immobilisations corporelles (21) et en cours (23) - + 95 899,14 €/2024

-**Article 2156** « Matériel spécifique d'exploitation » Achat du véhicule 4x4 permettant l'accessibilité de l'ensemble des sites (captages, châteaux d'eau..).

-**Article 21581** « Autres » Extension du réseau d'eau au village des Valettes et le changement des portes de service des châteaux d'eau.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les seules recettes pour cette année ont été l'intégration du résultat 2024 soit 103 889, 32 €.

COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE 2025

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	Montant		RECETTES	Montant
Dépenses courantes (Ch. 11)	700 349,36 €		Produits des services (Ch. 70)	726 642,08€
Dépenses de personnel	10 000 €		Produits issus de la fiscalité	0
Autres dépenses de gestion courante (Ch. 65)	0 €		Subventions d'exploitation	0
Dépenses financières	0 €		Autres recettes de gestion courante (Ch. 75)	0 €
Dépenses exceptionnelles	0 €		Recettes exceptionnelles	0
Autres dépenses	0 €		Recettes financières	
Dépenses imprévues	0 €		Autres recettes	
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>6707,00€</i>		<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>94,68 €</i>
<i>Écritures de stock</i>	<i>35 000 €</i>		<i>Écritures de stock</i>	<i>30 000 €</i>
Total général	752 056, 36 €		Total général	756736,76€

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011

Dépenses courantes :

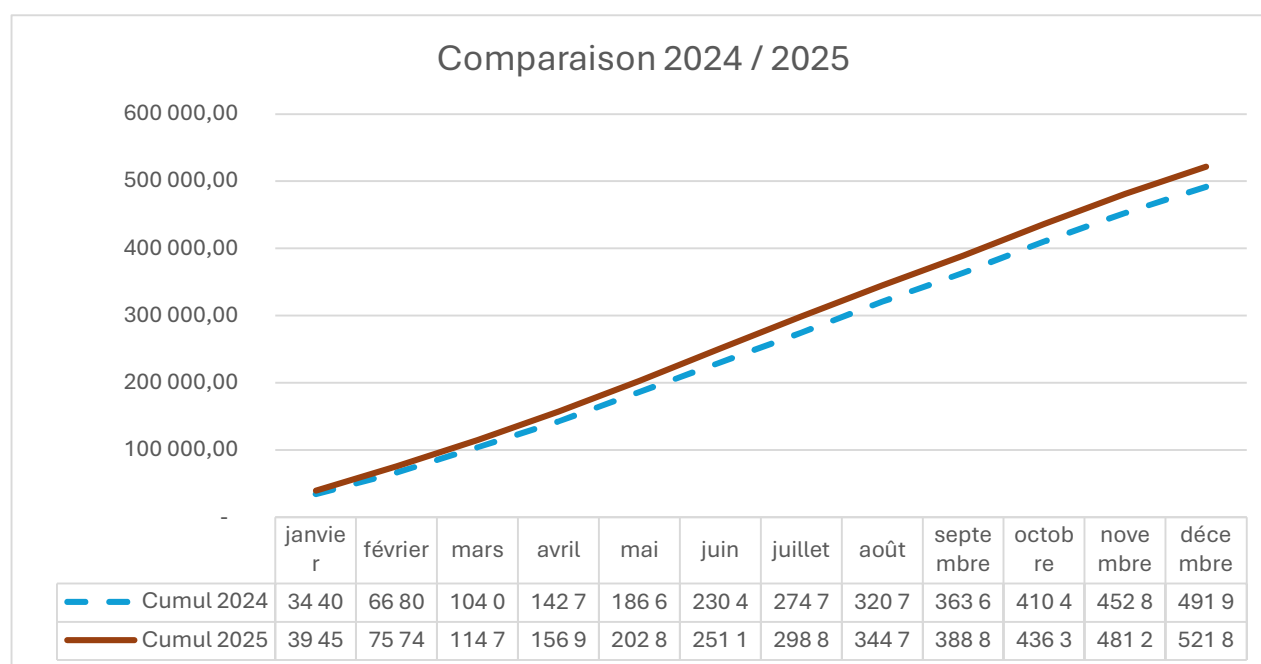
Commandes effectuées en 2025 : 15 approvisionnements idem 2024

Une consultation a été lancée afin de renouveler l'accord cadre fourniture et livraison de carburants pour les années 2026-2027-2028-2029 (Délibération du 12 septembre 2025)

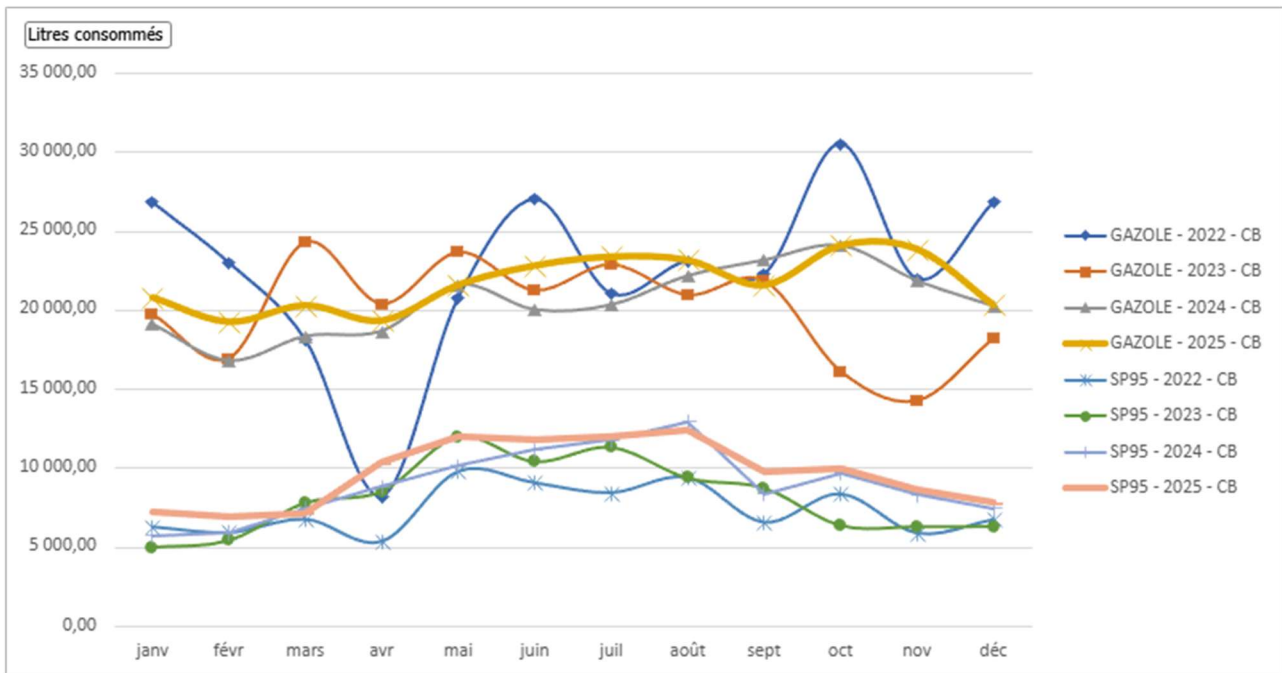
Cinq prestataires ont été retenus : Armorine SAS, Alvea, Fuel 19, Lagarde et Picoty.

La gestion attentive et journalière apporte un résultat optimisé. Les dépenses, sous contrôle, avec des dépenses moindres au niveau télécommunication.

Cette année aucune grosse avarie ni remplacement de matériels.



La consommation de carburant est depuis le début de l'année 2025 en constante augmentation par rapport à 2024.



	M ³ commandés		M ³ livrés		M ³ vendus	
	Go	SP	Go	SP	Go	SP
2023	326	106	325	106	346	112
2024	375	129	374	126	368	123
2025	385	132	385	132	389	133

La consommation de gasoil reste deux fois plus importante que le SP. Nos cuves sont donc parfaitement adaptées aux ratios de consommations. Cette année, on observe moins de fluctuation des consommations de carburants que les années précédentes.

CHAPITRE 012

Pour la première année depuis sa création, la commune a affecté financièrement une partie du personnel travaillant à l'entretien et au bon fonctionnement de la station, soit 10 000 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

ALVEA	2
DYNEFF	0
FUEL 19	7
LAGARDE	5
PICOTY	1
	15

Les cartes professionnelles représentent pour le Go 33.10 % du volume consommé et pour le SP 12,77 %. Le montant prélevé par la commune par litre est actuellement de 0.079 € TTC. Il couvre les coûts afférents à la station-service.

Cette activité qui a vocation de « service public » reste fragile financièrement si nous avons à gérer des avaries importantes de matériels.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Solde d'investissement reporté	0 €	Solde d'investissement reporté	0 €
Immobilisations corporelles	0 €	Virement de la section de fonctionnement	0 €
Travaux de bâtiments	0 €	FCTVA	0 €
Travaux de voirie	0 €	Mise en réserves	0 €
Autres dépenses	0 €	Cessions d'immobilisations	0 €
Dépenses imprévues		Subventions	0 €
		Emprunt	0 €
<i>Charges (écritures d'ordre entre sections)</i>	<i>30 094,68€</i>	<i>Produits (écritures d'ordre entre section)</i>	<i>41 707,00 €</i>
Total général	30 094,68 €	Total général	41 707,00 €

Pas d'investissement réalisé sur cette section.